



2020/2038(INI)

4.5.2020

AMENDEMENTS

1 - 79

Projet d'avis
Dace Melbārde
(PE648.598v01-00)

sur la mise en place d'une stratégie de l'Union pour un tourisme durable
(2020/2038(INI))

Amendement 1

Isabel Benjumea Benjumea, Theodoros Zagorakis, Michaela Šojdrová, Milan Zver, Željana Zovko, Peter Pollák, Ioan-Rareș Bogdan

Projet d'avis

Paragraphe 1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1. souligne les effets de la crise de la COVID-19 sur les modèles commerciaux existants dans le secteur du tourisme, sur les changements de motivation et de comportement chez les touristes et sur le marché, et sur l'élimination des barrières physiques entre la culture et l'art et les citoyens;

Or. es

Amendement 2

Isabel Benjumea Benjumea, Michaela Šojdrová, Milan Zver, Željana Zovko, Ioan-Rareș Bogdan, Peter Pollák

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. constate la résilience dont le secteur a fait preuve pendant la crise de la COVID-19 et se félicite de l'émergence d'offres de tourisme culturel adaptées à l'environnement numérique, telles que l'ouverture de musées en ligne ou les visites guidées virtuelles de certaines villes européennes; déplore toutefois les conséquences économiques subies par le secteur et demande à la Commission d'apporter un soutien particulier aux activités culturelles et au patrimoine culturel comme une base indispensable à la relance du tourisme culturel; demande la mise en place de mesures visant à accélérer le processus de transformation numérique de ce secteur, qui garantissent les outils nécessaires pour s'adapter aux

futurs scénarios, qui encouragent le partenariat public-privé dans la mise au point d'initiatives conjointes et qui facilitent l'accès des PME au marché;

Or. es

Amendement 3
Salima Yenbou

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à long terme du tourisme de façon globale;

Amendement

1. ***préconise une vision inclusive du tourisme et*** reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à long terme du tourisme de façon globale;

Or. fr

Amendement 4
Željana Zovko

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à long terme du tourisme de façon globale;

Amendement

1. reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre ***la conservation durable du patrimoine culturel et*** les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à long terme du tourisme de façon globale;

Or. en

Amendement 5

Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco, Domènec Ruiz Devesa

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à long terme du tourisme de façon globale;

Amendement

1. reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à ***moyen et*** long terme du tourisme de façon globale;

Or. en

Amendement 6

Laurence Farreng, Bernard Guetta, Irena Joveva, Vlad-Marius Botoș, Radka Maxová

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à long terme du tourisme de façon globale;

Amendement

1. reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins économiques, sociaux, culturels et environnementaux pour assurer le caractère durable à long terme du tourisme de façon globale;
souligne la nécessité d'étudier la résilience du patrimoine culturel;

Or. en

Amendement 7

Dace Melbārde

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois

Amendement

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois

dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà leur destination en fonction de son offre culturelle;

dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà leur destination en fonction de son offre culturelle; ***souligne, à cet égard, que certaines destinations culturelles accueillent un nombre excessif et souvent ingérable de touristes, dépassant leurs capacités d'accueil et mettant en péril le patrimoine culturel, en portant souvent atteinte aux traditions et aux modes de vie locaux; souligne, dans le même temps, que le secteur du tourisme est toujours sous-développé dans certaines régions européennes ayant une offre culturelle riche; estime que le développement et la promotion du tourisme dans ces régions non seulement élargiraient le choix des personnes à la recherche de nouvelles destinations et expériences, mais pourraient aussi contribuer à réduire les flux touristiques vers les lieux et les sites populaires visités à l'excès, ainsi qu'à réduire les inégalités socio-économiques entre les divers régions et États membres;***

Or. en

Amendement 8

Hannes Heide, Massimiliano Smeriglio, Petra Kammerevert, Victor Negrescu, Manuel Pizarro, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis Paragraphe 2

Projet d'avis

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà leur destination en fonction de son offre culturelle;

Amendement

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà leur destination en fonction de son offre culturelle; ***relève toutefois que les offres de patrimoine culturel ne récupèrent qu'une part infime de la valeur économique qu'elles génèrent, ce qui exige donc de trouver d'autres nouvelles***

sources de financement stables pour continuer à servir de base à un tourisme durable;

Or. en

Amendement 9

Domènec Ruiz Devesa, Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà leur destination en fonction de son offre culturelle;

Amendement

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà leur destination en fonction de son offre culturelle; *relève toutefois que les offres de patrimoine culturel ne récupèrent qu'une part infime de la valeur économique qu'elles génèrent, ce qui exige donc de trouver d'autres nouvelles sources de financement stables pour continuer à agir comme catalyseurs du tourisme durable;*

Or. en

Amendement 10

Laurence Farreng, Bernard Guetta, Irena Joveva, Vlad-Marius Botoș, Radka Maxová, Morten Løkkegaard

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà

Amendement

2. reconnaît que le tourisme culturel présente un potentiel considérable pour engendrer de la croissance et des emplois dans l'Union, étant donné que quatre touristes sur dix choisissent d'ores et déjà

leur destination en fonction de son offre culturelle;

leur destination en fonction de son offre culturelle; ***rappelle le rôle joué par le Feader et plus particulièrement par le programme LEADER;***

Or. en

Amendement 11

Isabel Benjumea Benjumea, Michaela Šojdrová, Milan Zver, Željana Zovko, Peter Pollák, Ioan-Rareș Bogdan

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. souligne la nécessité d'aider les États membres à promouvoir l'esprit d'entreprise dans le secteur du tourisme et les industries connexes, comme les loisirs et le divertissement, à travers les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI), étant donné que ces entreprises sont un puissant moteur de diffusion des valeurs culturelles européennes, de promotion du patrimoine historique et de mobilisation des ressources naturelles; estime que les meilleurs ambassadeurs de l'histoire, de la richesse culturelle et des traditions régionales sont les citoyens eux-mêmes; réaffirme qu'il est essentiel de mettre en place des programmes de formation et d'apprentissage dans le domaine des services touristiques, en particulier dans les zones rurales;

Or. es

Amendement 12

Salima Yenbou

Projet d'avis

Paragraphe 2 a (new)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. rappelle que l'offre touristique doit être développée conjointement avec tous les acteurs locaux et l'ensemble des personnes vivant sur les territoires concernés; estime que le développement du tourisme doit impérativement avoir lieu dans une perspective à long terme et participer aux efforts pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat à l'horizon 2050, en luttant efficacement contre les inégalités et en renforçant l'inclusion sociale; insiste que les personnes soient placées au cœur de cette croissance pour garantir la création d'emplois décents et durables qui profitent à l'ensemble de la société et qui contribuent à sa résilience;

Or. fr

Amendement 13

Željana Zovko

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. 1. reconnaît le rôle joué par la communauté locale et son impact environnemental, culturel et économique dans le développement d'un tourisme durable; demande d'encourager l'«appropriation» des communautés culturelles et le renforcement de leurs capacités pour améliorer l'inclusion locale et la participation à la protection de la culture;

Or. en

Amendement 14

Alexis Georgoulis, Elena Kountoura

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. *réaffirme le lien entre le tourisme durable et la restauration, la préservation et la promotion du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, naturel, créé par l'homme ou mixte, ainsi que le potentiel ainsi libéré pour les zones rurales et les économies locales des États membres;*

Or. en

Amendement 15

Hannes Heide, Massimiliano Smeriglio, Petra Kammerevert, Victor Negrescu, Manuel Pizarro, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. *estime que le tourisme culturel peut agir comme catalyseur du renforcement de la compréhension mutuelle des citoyens européens, en leur permettant de découvrir les différences mais également les valeurs communes qui sous-tendent le patrimoine culturel européen, qui constitue bien plus que la somme de ses parties;*

Or. en

Amendement 16
Salima Yenbou

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; ***insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;***

Amendement

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances;

Or. fr

Amendement 17

Isabel Benjumea Benjumea, Theodoros Zagorakis, Željana Zovko

Projet d'avis

Paragraphe 3

Projet d'avis

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à ***trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de***

Amendement

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; ***souligne la nécessité de promouvoir cette initiative comme un complément à l'éducation et à la formation des jeunes;*** relève toutefois que cette initiative n'a pas

milieux socialement défavorisés, **vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;**

profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à **continuer de viser l'égalité des chances dans l'accès à ce programme, en portant une attention particulière aux** jeunes de milieux socialement défavorisés;

Or. es

Amendement 18
Milan Zver, Andrea Bocskor

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; **relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité;** invite la Commission à **trouver des** moyens de faire **davantage** participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

Amendement

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; invite la Commission à **encore améliorer les** moyens de faire participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 19
Michaela Šojdrová

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que **72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans** déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

Amendement

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que, **selon l'Eurobaromètre spécial 466 sur le patrimoine culturel, 68 % des personnes interrogées** déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 20

Hannes Heide, Massimiliano Smeriglio, Petra Kammerevert, Victor Negrescu, Manuel Pizarro, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis Paragraphe 3

Projet d'avis

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative

Amendement

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes, **favorisant ainsi la diversité, la cohésion, l'inclusion sociale, la solidarité et la citoyenneté partagée, le dialogue et la compréhension mutuelle**; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut

n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

influer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 21 **Gianantonio Da Re**

Projet d'avis **Paragraphe 3**

Projet d'avis

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

Amendement

3. souligne que l'existence de sites du patrimoine culturel encourage les personnes à voyager et à engranger des connaissances sur des sociétés et cultures différentes; rappelle que 72 % d'un échantillon de personnes interrogées âgées de 15 à 24 ans déclarent que la présence de sites culturels peut influencer sur leur choix de destination de vacances; insiste sur le rôle que l'initiative DiscoverEU peut jouer à cet égard; relève toutefois que cette initiative n'a pas profité à tous les jeunes à égalité; invite la Commission à trouver des moyens de faire davantage participer les jeunes de milieux socialement défavorisés, vivant dans des zones rurales, **montagneuses** ou reculées des États membres, et dans des États membres ne disposant pas de bonnes liaisons ferroviaires vers d'autres pays de l'Union européenne;

Or. it

Amendement 22

**Isabel Benjumea Benjumea, Michaela Šojdrová, Milan Zver, Željana Zovko,
Peter Pollák, Ioan-Rareș Bogdan**

Projet d'avis

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. indique que les programmes Erasmus+ et le corps européen de solidarité représentent une chance de préserver les valeurs culturelles de l'Union européenne; estime que ces programmes encouragent le tourisme intraeuropéen et les échanges culturels et qu'ils facilitent la connectivité et les interactions entre les voyageurs;

Or. es

Amendement 23

Alexis Georgoulis, Elena Kountoura

Projet d'avis

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. est fermement convaincu du rôle essentiel joué par les guides touristiques professionnels dans la promotion du patrimoine culturel dans tous les États membres et invite par conséquent ces derniers à veiller à ce que la profession de guide touristique soit reconnue à sa juste valeur et qu'elle bénéficie d'une protection suffisante sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 24

Dace Melbārde

Projet d'avis Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux modes de vie *et* aux traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises *et* populations locales soient étroitement *associées* à cette promotion;

Amendement

4. *s'inquiète de l'homogénéisation croissante du tourisme au fil du temps, du fait tant de l'exigence, par les touristes, que de l'offre, par les voyagistes et les destinations touristiques, d'expériences uniformes qui portent atteinte aux traditions locales et aux diversités culturelles et linguistiques;* demande aux États membres *et aux différents acteurs concernés* de promouvoir davantage le tourisme culturel durable *et de défendre les droits culturels*, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux modes de vie, aux traditions *et à l'environnement* locaux et en veillant à ce que les entreprises, *les* populations locales *et les différents acteurs concernés* soient étroitement *associés* à cette promotion;

Or. en

Amendement 25 Željana Zovko

Projet d'avis Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres de *promouvoir* davantage le tourisme culturel durable, *en prêtant* une attention particulière à l'économie, *aux* modes de vie et *aux* traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion;

Amendement

4. demande aux États membres de *concevoir* davantage *de projets liés au patrimoine culturel susceptibles d'aboutir à des programmes globaux de développement local et régional et de coopération internationale et interrégionale, tout en encourageant* le tourisme culturel durable, *avec* une attention particulière *pour* l'économie, *les* modes de vie et traditions locaux, *notamment les savoir-faire traditionnels*

liés à la restauration du patrimoine culturel, et en veillant à ce que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion;

Or. en

Amendement 26
Salima Yenbou

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion;

Amendement

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux ***composantes environnementales, à la préservation de la culture, des*** modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion ***de manière participative et équitable; insiste sur la nécessité de promouvoir le tourisme durable non seulement dans l'UE mais aussi dans les pays tiers, en tant qu'instrument susceptible de contribuer à atteindre les objectifs de développement durable;***

Or. fr

Amendement 27
Gianantonio Da Re

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention

Amendement

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention

particulière à l'économie, aux modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion;

particulière à l'économie, aux modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises, ***en particulier les petites et moyennes entreprises***, et les populations locales soient étroitement associées à cette promotion;

Or. it

Amendement 28

Domènec Ruiz Devesa, Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion;

Amendement

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion; ***estime qu'il est nécessaire de proposer des mesures de soutien aux régions qui ont besoin d'une transition vers un modèle de tourisme durable;***

Or. en

Amendement 29

Laurence Farreng, Bernard Guetta, Irena Joveva, Vlad-Marius Botoș, Radka Maxová, Morten Løkkegaard

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce

Amendement

4. demande aux États membres de promouvoir davantage le tourisme culturel durable, en prêtant une attention particulière à l'économie, aux modes de vie et aux traditions locaux et en veillant à ce

que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion;

que les entreprises et populations locales soient étroitement associées à cette promotion; ***souligne le rôle que jouent les Fonds de cohésion, et en particulier du FEDER, dans la préservation et la promotion du patrimoine culturel, en permettant de financer une autre forme de tourisme utilisant de nouveaux moyens numériques et techniques de construction pour les sites trop fragiles pour être visités;***

Or. en

Amendement 30

Isabel Benjumea Benjumea, Michaela Šojdrová, Milan Zver, Željana Zovko, Peter Pollák, Ioan-Rareș Bogdan

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. encourage la promotion d'un tourisme culturel durable d'excellence; invite la Commission et les États membres à mettre en œuvre des mesures visant à encourager de manière plus active la collaboration d'experts renommés ayant des connaissances reconnues dans le secteur du tourisme culturel, ainsi qu'à promouvoir la coopération et l'échange des bonnes pratiques au sein de ce secteur;

Or. es

Amendement 31

Dace Melbārde

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. estime que les voyageurs peuvent et doivent jouer un rôle grandissant dans la promotion du tourisme durable, notamment en encourageant leurs clients à réduire leurs déchets, en leur faisant la promotion d'activités durables et en les sensibilisant aux lieux qu'ils visitent, en particulier à la valeur et à la protection du patrimoine culturel;

Or. en

Amendement 32
Victor Negrescu

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. invite la Commission européenne à lancer une nouvelle version numérique actualisée des itinéraires culturels européens, qui représentent un fort potentiel pour les petites entreprises et le dialogue interculturel et qui donnent l'image d'une Europe unie;

Or. en

Amendement 33
Alexis Georgoulis, Elena Kountoura

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne la nécessité de mettre en œuvre une stratégie en matière de tourisme durable qui intègre des mesures de soutien et de relance solides pour ce secteur qui a été largement touché par les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19;

Amendement 34
Victor Negrescu

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. invite la Commission à encourager et à soutenir l'utilisation des outils numériques dans le secteur du tourisme culturel;

Or. en

Amendement 35
Victor Negrescu

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. réaffirme l'effet positif des industries culturelles et créatives sur la promotion d'un tourisme durable et invite la Commission européenne à examiner de manière plus approfondie les moyens de les soutenir;

Or. en

Amendement 36
Salima Yenbou

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. estime qu'une stratégie globale pour un tourisme culturel durable doit

5. estime qu'une stratégie globale pour un tourisme culturel durable doit

comprendre une collaboration avec les réseaux de la société civile et une coopération plus poussée entre les États membres;

comprendre une collaboration avec les **opérateurs touristiques**, les réseaux de la société civile et une coopération plus poussée entre les États membres **et les autorités locales, en mettant en place des stratégies et politiques adéquates à tous les niveaux**;

Or. fr

Amendement 37
Dace Melbārde

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. estime qu'une stratégie globale pour un tourisme culturel durable doit comprendre une collaboration avec les réseaux de la société civile **et une coopération plus poussée entre les États membres**;

Amendement

5. estime qu'une stratégie globale pour un tourisme culturel durable doit **également** comprendre une collaboration avec **et entre** les réseaux de la société civile **dans les États membres et entre eux**;

Or. en

Amendement 38
Alexis Georgoulis, Elena Kountoura

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

5 bis. estime que les manifestations et festivals culturels européens et paneuropéens réguliers qui visent à ranimer la culture européenne et à sensibiliser à son importance apportent une valeur ajoutée aux fins d'un tourisme durable; demande instamment à la Commission d'envisager le financement de ces initiatives;

Amendement

Amendement 39

Isabel Benjumea Benjumea, Michaela Šojdrová, Milan Zver, Željana Zovko, Peter Pollák, Ioan-Rareș Bogdan

Projet d'avis

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. souligne l'importance pour l'industrie européenne du tourisme de préserver et de maintenir actifs les flux touristiques entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la fin de la période de transition prévue dans l'accord de retrait, une fois passée la situation de menace liée à la COVID-19;

Or. es

Amendement 40

Dace Melbārde

Projet d'avis

Paragraphe 6

Projet d'avis

Amendement

6. insiste sur la nécessité de promouvoir et de compléter les capacités des États membres en matière d'éducation et de formation dans le domaine du tourisme durable, sans préjudice du principe de subsidiarité;

6. insiste sur la nécessité de promouvoir et de compléter les capacités des États membres en matière d'éducation et de formation dans le domaine du tourisme durable **et responsable**, sans préjudice du principe de subsidiarité;

Or. en

Amendement 41

Hannes Heide, Massimiliano Smeriglio, Petra Kammerevert, Victor Negrescu, Manuel Pizarro, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. insiste sur la nécessité de promouvoir et de compléter les capacités des États membres en matière d'éducation et de formation dans le domaine du tourisme durable, sans préjudice du principe de subsidiarité;

Amendement

6. insiste sur la nécessité de **développer**, promouvoir et de compléter les capacités des États membres en matière d'éducation et de formation dans le domaine du tourisme durable, sans préjudice du principe de subsidiarité;

Or. en

Amendement 42

Laurence Farreng, Bernard Guetta, Irena Joveva, Vlad-Marius Botoș, Radka Maxová

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. insiste sur la nécessité de promouvoir et de compléter les capacités des États membres en matière d'éducation et de formation dans le domaine du tourisme durable, sans préjudice du principe de subsidiarité;

Amendement

6. insiste sur la nécessité de promouvoir et de compléter les capacités des États membres en matière d'éducation et de formation dans le domaine du tourisme durable, sans préjudice du principe de subsidiarité; **souligne qu'il importe d'utiliser des technologies virtuelles pour sensibiliser au patrimoine culturel; rappelle également l'importance de la formation des artisans qualifiés et la nécessité de partager, à l'échelle européenne, les savoir-faire ancestraux;**

Or. en

Amendement 43

Salima Yenbou

Projet d'avis
Paragraphe 6 a (new)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. reconnaît le rôle primordial joué par les Capitales européennes de la Culture dans la promotion de villes et régions, qui en construisant un cadre économique autour de leurs projets culturels, artistiques et sociaux, intègrent les notions de tourisme durable et valorisent leurs patrimoine matériel et immatériel, traditions et innovations, pour le bien et l'appréciation de l'ensemble des citoyens européens, et au-delà;

Or. fr

Amendement 44

Željana Zovko

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. souligne le potentiel de la numérisation du patrimoine culturel, à la fois comme source d'opportunités pour l'éducation et la recherche et comme outil pour améliorer la préservation des sites du patrimoine culturel, et permettre la création d'emplois de qualité, une meilleure inclusion sociale, un plus large accès aux personnes handicapées et aux personnes vivant dans des régions reculées, et un développement économique durable;

Or. en

Amendement 45

Alexis Georgoulis, Elena Kountoura

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. estime que certains aspects du tourisme durable peuvent jouer un rôle fondamental dans la mise en valeur de certains traits culturels européens, comme les itinéraires culturels et traditionnels qui peuvent servir d'éléments de protection et de gestion du patrimoine, et constituer la base d'une solide coopération transnationale;

Or. en

Amendement 46
Željana Zovko

Projet d'avis
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 ter. souligne que l'éducation culturelle des jeunes d'aujourd'hui constitue le fondement d'un tourisme de qualité; demande d'investir dans des programmes éducatifs pour souligner l'importance de la protection du patrimoine culturel; demande la participation active des jeunes générations au développement d'un tourisme durable en les sensibilisant à l'importance de la diversité du patrimoine, de sa conservation, de sa mise en valeur et de sa transmission; encourage l'engagement à travers des activités de bénévolat dans des programmes tels que le corps européen de solidarité;

Or. en

Amendement 47
Salima Yenbou

Projet d'avis
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 ter. *insiste sur la nécessité d'agir pour limiter les conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles sur le patrimoine culturel; demande à cet égard la définition de mesures de prévention et adaptation appropriées ainsi que d'améliorer le partage des connaissances entre les États membres;*

Or. fr

Amendement 48

Željana Zovko

Projet d'avis

Paragraphe 6 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 quater. *demande de prendre en compte les enseignements tirés de l'année européenne du patrimoine culturel; rappelle que de nombreuses initiatives ont été prises au niveau européen, national et local pour améliorer le tourisme durable en intégrant le patrimoine culturel dans les politiques environnementales, architecturales et de planification;*

Or. en

Amendement 49

Željana Zovko

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

Amendement

7. s'inquiète de ***l'incidence sur*** les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré ***et*** un développement incontrôlé; invite la

7. s'inquiète de ***l'absence de plans de gestion appropriés pour*** les sites du patrimoine culturel ***et de l'incidence*** que peuvent avoir un tourisme mal géré, un

Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

développement incontrôlé *et un mauvais entretien des sites et de leur environnement*; invite la Commission à *mettre en œuvre de manière plus stricte les plans de gestion existants et à investir davantage dans la préservation, la protection et la promotion du patrimoine culturel, ainsi qu'à* proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine *et naturelle*;

Or. en

Amendement 50

Hannes Heide, Massimiliano Smeriglio, Petra Kammerevert, Victor Negrescu, Manuel Pizarro, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis Paragraphe 7

Projet d'avis

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré *et* un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Amendement

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré, un développement incontrôlé *et une marchandisation excessive*; *demande instamment aux États membres de mettre en place de solides mécanismes pour éviter les flux touristiques non durables et* invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Or. en

Amendement 51

Domènec Ruiz Devesa, Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis Paragraphe 7

Projet d'avis

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir **un tourisme mal géré** et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Amendement

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir **des flux touristiques mal gérés et non durables** et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Or. en

Amendement 52

Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco, Domènec Ruiz Devesa

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Amendement

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel **et les sites environnementaux** que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Or. en

Amendement 53

Salima Yenbou

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures

Amendement

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures

concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine; ***fait remarquer que la réflexion sur le tourisme durable doit aussi porter un regard nouveau sur les œuvres spoliées et dérobées pendant les guerres et les vagues de colonisations; demande à la Commission et aux États membres de travailler de manière coordonnée pour faciliter la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement leur pays d'origine;***

Or. fr

Amendement 54
Dace Melbārde

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu ***de ces*** risques d'origine humaine;

Amendement

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; ***s'inquiète également du fait que la protection du patrimoine culturel, notamment pour des risques d'origine humaine, puisse être sérieusement compromise, en raison de la pandémie de COVID-19 et du ralentissement économique engendré qui pourrait avoir un effet sur le financement de la culture tant au niveau national qu'au niveau européen;*** invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu ***des*** risques d'origine humaine;

Or. en

Amendement 55
Laurence Farreng, Bernard Guetta, Irena Joveva, Vlad-Marius Botoș, Radka Maxová

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Amendement

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine; ***demande d'établir une identification au niveau européen des sites culturels européens les plus menacés de façon à mieux les protéger et à leur assurer un financement suffisant;***

Or. en

Amendement 56
Victor Negrescu

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine;

Amendement

7. s'inquiète de l'incidence sur les sites du patrimoine culturel que peuvent avoir un tourisme mal géré et un développement incontrôlé; invite la Commission à proposer des mesures concrètes pour préserver et protéger le patrimoine culturel au vu de ces risques d'origine humaine; ***souligne l'importance des fonds de l'Union dans la protection des sites du patrimoine culturel;***

Or. en

Amendement 57
Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco, Domènec Ruiz Devesa

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. *constate que l'on peut distinguer différents types de tourisme au sein du tourisme culturel, comme le tourisme historique (patrimoine matériel et immatériel), le tourisme gastronomique, le tourisme littéraire, le tourisme cinématographique ou encore le tourisme musical (festivals et concerts); par conséquent, les États membres doivent proposer des mesures en faveur d'un tourisme durable adapté à chaque type de tourisme;*

Or. en

Amendement 58
Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco, Domènec Ruiz Devesa

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

Amendement

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable *et accessible* du tourisme, *en particulier pour les personnes handicapées.*

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable du tourisme *et éviter l'engorgement de nombreuses destinations.*

Or. en

Amendement 59
Hannes Heide, Massimiliano Smeriglio, Petra Kammerevert, Manuel Pizarro, Victor Negrescu, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes **peuvent jouer** en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Amendement

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes **jouent** en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison; **recommande de poursuivre les efforts** pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, **et d'autant plus compte tenu de l'actuelle pandémie de COVID-19 qui est sans précédent, qui impose de garantir une distanciation physique et de dissuader les grands rassemblements publics dans les sites culturels**, en particulier pour **les personnes âgées et les personnes handicapées**.

Or. en

Amendement 60
Željana Zovko

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. souligne le rôle majeur que **les** initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires **ou** dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Amendement

8. souligne le rôle majeur que **l'éducation et la promotion des** initiatives européennes peuvent jouer **en faisant découvrir et** en incitant à voyager dans des zones **moins commercialisées**, moins connues et moins populaires **qui n'ont pas les moyens de faire leur promotion, ainsi que** dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Or. en

Amendement 61
Victor Negrescu

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Amendement

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées ***ou les personnes âgées.***

Or. en

Amendement 62
Gianantonio Da Re

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Amendement

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales ***et montagneuses*** et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Or. it

Amendement 63
Domènec Ruiz Devesa, Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Amendement

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées; ***invite la Commission européenne à encourager les citoyens européens du troisième âge à prendre part au tourisme durable, compte tenu de leur plus grande mobilité en basse saison et de l'absence de programmes européens dédiés permettant à cette population d'approfondir sa connaissance de l'Europe et d'engager des échanges avec ses concitoyens européens.***

Or. en

Amendement 64

Dace Melbārde

Projet d'avis

Paragraphe 8

Projet d'avis

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Amendement

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable, ***responsable*** et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées; ***se félicite de la mise en place des prix européens du tourisme intelligent, dont les catégories explicites en matière d'accessibilité, de durabilité, de numérisation ainsi que de patrimoine culturel et de créativité, contribuent à faciliter l'échange des bonnes pratiques en matière de protection du patrimoine culturel.***

Amendement 65
Victor Negrescu

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées.

Amendement

8. souligne le rôle majeur que les initiatives européennes peuvent jouer en incitant à voyager dans des zones moins connues et moins populaires ou dans des zones rurales et à voyager hors saison, pour promouvoir le caractère durable et accessible du tourisme, en particulier pour les personnes handicapées; ***invite la Commission européenne à soutenir davantage le développement d'initiatives en matière de tourisme culturel dans ces régions au potentiel insuffisamment exploité.***

Amendement 66
Domènec Ruiz Devesa, Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. souligne que les événements et le tourisme culturels figurent parmi les secteurs les plus durement touchés pendant la pandémie de COVID-19 en raison des restrictions de déplacement, de la fermeture des sites culturels et du caractère collectif de nombreuses initiatives touristiques et culturelles; invite la Commission européenne à procéder à une analyse complète de l'incidence de la pandémie de COVID-19

sur le tourisme culturel; souligne la nécessité d'intégrer le tourisme dans le futur plan de relance de l'Union et de le considérer comme un domaine prioritaire; relève qu'une attention particulière doit être portée aux pays où le tourisme est un secteur stratégique ainsi qu'aux destinations moins connues et moins populaires, aux zones rurales, aux îles et aux régions ultrapériphériques;

Or. en

Amendement 67

Marcos Ros Sempere, Ibán García Del Blanco, Domènec Ruiz Devesa

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. encourage et garantit l'accessibilité du tourisme à toutes les couches de la population, en particulier aux couches les plus vulnérables telles que les personnes âgées ou handicapées;

Or. en

Amendement 68

Salima Yenbou

Projet d'avis

Paragraphe 8 a (new)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. Reconnaît le rôle de l'économie collaborative dans le secteur du tourisme et se félicite de la conclusion d'un accord entre la Commission et les plateformes d'économie collaborative pour la publication des données clés sur l'hébergement touristique; invite la Commission et les États membres à

collaborer davantage avec les plateformes pour obtenir l'accès aux données rendues anonymes, afin de mieux comprendre le développement de l'économie collaborative et de soutenir des politiques fondées sur des données factuelles et de développer le tourisme durable en parvenant à un équilibre entre la transparence et la protection de la vie privée^{1 bis};

1 bis

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_194

Or. fr

Amendement 69

Ibán García Del Blanco, Marcos Ros Sempere, Domènec Ruiz Devesa, Hannes Heide

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. souligne qu'il importe de promouvoir des initiatives respectueuses de l'environnement pour protéger, développer et mettre en valeur le patrimoine industriel des régions en transition, à savoir les régions charbonnières en transition, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives économiques et professionnelles dans ces régions;

Or. en

Amendement 70

Laurence Farreng, Bernard Guetta, Irena Joveva, Vlad-Marius Botoș, Radka Maxová, Morten Løkkegaard

Projet d'avis

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. *souligne que les effets de la pandémie de COVID-19 pourraient entraîner un changement radical dans les choix de destination des touristes et favoriser l'émergence de nouvelles opportunités pour l'industrie du tourisme; souligne qu'il importe, dans ce contexte, de passer du tourisme de masse à d'autres formes de tourisme culturel et durable;*

Or. en

Amendement 71
Dace Melbārde

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. *estime que le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe contribue à mettre en valeur la diversité de l'histoire européenne et à promouvoir son patrimoine culturel; estime que ce programme doit évoluer en s'engageant davantage pour un tourisme durable, notamment pour la protection du patrimoine culturel;*

Or. en

Amendement 72
Gianantonio Da Re

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. *souligne, à titre d'exemple, le rôle important du cyclotourisme, qui permet d'atteindre un équilibre entre*

préservation de l'environnement et développement économique des populations locales, en assurant le caractère durable à long terme des activités touristiques;

Or. it

Amendement 73
Elżbieta Kruk

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. souligne qu'il est nécessaire de mettre davantage en valeur et de mieux conserver le patrimoine culturel et naturel de l'Europe, notamment la nature et les paysages européens, pour favoriser le tourisme et attirer les touristes;

Or. en

Amendement 74
Elżbieta Kruk, Andrey Slabakov

Projet d'avis
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 ter. souligne qu'il convient de trouver un équilibre entre le développement du secteur du tourisme et la protection du patrimoine culturel, en tenant compte de la restauration, de la conservation et de la protection des sites et monuments archéologiques et historiques; demande instamment à la Commission et aux États membres d'intensifier leurs efforts en matière de conservation des sites du patrimoine culturel;

Amendement 75

Laurence Farreng, Bernard Guetta, Irena Joveva, Vlad-Marius Botoș, Radka Maxová

Projet d'avis

Paragraphe 8 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 ter. demande la mobilisation de fonds européens, dans le cadre de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus, pour relancer le tourisme durable et une mercatique territoriale responsable, dans les régions les plus touchées par l'arrêt partiel ou total du secteur du tourisme, en raison de la crise de la COVID-19;

Or. en

Amendement 76

Elżbieta Kruk, Andrey Slabakov

Projet d'avis

Paragraphe 8 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 quater. souligne qu'il importe d'établir un lien entre les attractions touristiques pour créer des sentiers touristiques à l'échelle européenne, nationale et locale;

Or. en

Amendement 77

Elżbieta Kruk, Andrey Slabakov

Projet d'avis

Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 quinquies. *souligne qu'il importe d'améliorer l'accessibilité aux sites du patrimoine culturel et à l'éducation culturelle, tout en tenant compte des besoins des personnes handicapées lors de la construction, de la rénovation ou de l'extension des attractions touristiques;*

Or. en

Amendement 78

Elżbieta Kruk, Andrey Slabakov

Projet d'avis

Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 sexies. *souligne qu'il importe de promouvoir des projets, des outils et des produits innovants pour faciliter l'accès autonome des personnes à mobilité réduite aux sites touristiques culturels européens;*

Or. en

Amendement 79

Elżbieta Kruk

Projet d'avis

Paragraphe 8 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 septies. *souligne les possibilités offertes par les nouvelles technologies et la numérisation du patrimoine culturel dans la promotion du tourisme et le potentiel de modernisation et de développement de l'industrie du tourisme; souligne dans le même temps qu'il importe de préserver les formes*

*traditionnelles de promotion du tourisme
culturel;*

Or. en